

## **Cercle de Voile de Moisson-Lavacourt**

AVIS DE COURSE TYPE 2013-2016

*Championnat Ile-de-France Match Race 2013  
Sélective de Zone Ile-de-France  
ISAF Grade 5A- Samedi 23 mars 2013  
Plan d'eau de Moisson-Lavacourt – Locaux du CVML  
Sur Open 5.70*

### **1.1. REGLES**

Cette manifestation sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016 dont l'annexe C*
- les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront, et elles s'appliqueront également (à tout entraînement et aux courses des partenaires). Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables.

### **2. PUBLICITE**

Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la Régulation ISAF 20.3.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.

### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

**3.1. La régate est ouverte aux équipages licenciés à la FFV.**

**3.2. Un équipage est constitué d'un (1) barreur et de deux (2) équipiers.**

Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment durant l'épreuve, sauf en cas de danger.

**3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription : leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs**

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription se montent à **60 euros par équipage**

##### Caution des dommages :

- (a) **Un dépôt initial de 200 €** devra être payé à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Ce dépôt est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.
- (b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de ce dépôt, il pourra être demandé au barreur de le rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- (c) Après l'épreuve, ce qui reste des dépôts sera rendu dans les 8 jours.
- (d) Une somme de 10 euros vous sera demandée en cas de perte des pavillons mis à la disposition des coureurs sur l'eau (Y, bleu, jaune, blanc, rouge...).

#### 5. PROGRAMME

- 5.1. Confirmation d'inscription** : Quinze jours avant la date de la sélective puis confirmation sur place au CVML **le samedi 23 mars à 9 heures**  
**Prise en main et préparation des bateaux**: **Le samedi 23 mars à partir de 9 heures** (sécu à disposition au CVML pour récupérer les bateaux à la Base de Loisirs et les gréer)  
**Réunion des équipages** : **le 23 mars à 11 heures au CVML, présence obligatoire.**  
A ce briefing, détermination du format de l'épreuve et tirage au sort.

En fin de séance, merci aux coureurs de les dégréer et de ramener les bateaux du côté de la Base de Loisirs.

- 5.2. Jauge et contrôle** :  
Les bateaux sont mis à disposition par l'organisation.
- 5.3.** L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est le **samedi 23 mars à 11 h 30.**

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 23 mars à partir de 9 heures ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

## 7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants :

Configuration du parcours (pas à l'échelle)

Marque W o

Marque L o

Ligne de Départ/Arrivée o-----o

Les marques W et L doivent être contournées à Tribord.

## 8. CLASSEMENT

Selon l'annexe C des RCV.

## 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 10. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 11. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

*Président du Comité de Course: Hervé Chastel*

*Adjoint au Comité de Course : Max Legrand*

*Chef Umpire: Bernard Jubert*

*Umpire : Patrick Gondouin*

## 12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Philippe Goutenègre,  
01 43 46 12 40, [cvml.voile@orange.fr](mailto:cvml.voile@orange.fr)

Possibilité de restauration et d'hébergement à la Base de Loisirs de Moisson-Mousseaux  
Réservation indispensable au 01 30 33 97 80 – [accueil@base-bouclesdeseine.com](mailto:accueil@base-bouclesdeseine.com)